



PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Nouvelle – Aquitaine

Unité bi-départementale Dordogne – Lot-et-Garonne
Site d'Agen

Agen, le 5 juillet 2023

Nos réf. : Ubd24-47/2023/111
n° GUN : 5202300

Tél. : 05 53 69 33 60

Courriel : ud-47.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr

Rapport de l'Inspection des Installations Classées

SAS Carré Vert

Ld « Gardes »
7 rue Flandres Dunkerke
47400 TONNEINS

Objet : Visite d'inspection sols pollués d'une station service privée interne au site d'une ICPE

I- Rappel de la situation de l'établissement contrôlé

Raison sociale : SAS Carre Vert	Lieu d'exploitation : Tonneins -Lieu-dit « Gardes »
Activité principale : Silos de stockage de céréales	

Présentation succincte de l'installation et éléments de contexte :

Installation de stockage de céréales par silos verticaux. Le site comporte deux emprises de part et d'autre de la route Flandre Dunkerke.
Le site comportait une station service privée ayant entraîné une pollution du sous-sol aux hydrocarbures.

Référentiel utilisé :

- code de l'environnement Livre V, titre V
- guide méthodologique SSP 2017

Installations visitées :

- les deux emprises du site

Documents examinés : aucun

Thèmes de la visite : gestion sites et sols pollués de la station service

Avis et propositions de l'inspection :

La situation du site vis-à-vis de la pollution laissée en 2015, nécessite de vérifier aujourd'hui la qualité des eaux souterraines conformément à l'arrêté de 2004.

La gestion de ce site pollué passe ensuite par la détermination du panache de pollution.

Vérifier l'état des piézomètres est un impératif pour obtenir le véritable reflet de la qualité des eaux souterraines et des éventuels surnageants. L'implantation de piézomètres supplémentaires devra être envisagée, car les puits ne sont pas des outils précis permettant la mesure de la qualité des eaux souterraines notamment pour les surnageants ; leur implantation pourra être complétée.

Une fois le panache de pollution définit une interprétation de l'état du milieu sur et hors site sera menée et devra conclure sur la compatibilité aux usages.

Cette conclusion permettra d'envisager la nécessité d'un nouveau plan de gestion ou de conserver la mémoire en cas de compatibilité aux usages.

Ainsi,

DEM N°1 : le document fournit à l'inspection le 24 mai 2023 répond en partie aux attentes ci-dessus. Des compléments sont attendus dans un délai d'un mois .

Conclusion

L'inspection menée le 26 avril concernant la situation du site de Terre du Sud au lieu dit « Gardes » pollué aux hydrocarbures, a permis de constater la nécessité de reprendre la surveillance des eaux souterraines du site conformément à l'arrêté préfectoral de 2004 et de compléter les investigations en vue d'envisager des suites par arrêté préfectoral complémentaire si nécessaire.